

## Nurserie – La Ribambelle

### « Spécificités »

---

#### 1. Généralités

La Ribambelle accueille les enfants de 3 mois jusqu'à 18 mois.

#### 2. Inscriptions

##### 2.1. Généralités

Les réservations de places peuvent être prises en compte 4 mois à l'avance.

##### 2.2. Socialisation

La fréquentation des enfants inscrits dans un but de socialisation est possible si des places sont disponibles. Les Structures d'accueil se donnent le droit de changer les jours d'inscription, de les réduire ou de les annuler si nécessaire, en fonction des inscriptions pour raisons professionnelles. Toutefois, un temps de fréquentation maximum de 1 demi-journée par semaine est donné.

#### 3. Prise en charge (arrivée et départ)

Les représentants légaux ou toute personne autorisée par les représentants légaux doivent accompagner leur enfant à l'intérieur de La Ribambelle et y revenir le chercher.

Seules les personnes majeures sont autorisées à venir chercher l'enfant.

Les représentants légaux sont tenus d'informer l'équipe éducative du déroulement des 12 dernières heures de l'enfant (sommeil, repas, état de santé).

Afin de respecter le rythme des enfants et le bon déroulement des activités, **aucune arrivée ni départ entre 9h00 et 11h15 / 11h30 et 13h30 / 14h00 et 16h15** n'est accepté.

#### 4. Adaptation

Une adaptation progressive, d'environ 2 à 3 semaines, est nécessaire pour que l'enfant expérimente dans les meilleures conditions la séparation d'avec ses représentants légaux.

Cette période se déroule de la façon suivante :

- I. Visite de La Ribambelle avec les représentants légaux et l'enfant, entretien des représentants légaux avec le personnel éducatif pour cerner les attentes de chacun et instaurer un climat de confiance réciproque.
- II. Lors de la première fréquentation de La Ribambelle, les représentants légaux restent un moment avec l'enfant et s'en vont l'espace d'environ une demi-heure.
- III. Par la suite, le temps de séparation augmente progressivement selon les facultés d'adaptation de l'enfant jusqu'au jour où il reste seul à La Ribambelle.

Dans tous les cas, les représentants légaux ou une personne proche doivent être atteignables afin de pouvoir venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais si l'équipe éducative le juge nécessaire.

Aucune adaptation n'est faite juste avant une période de vacances personnelles ou de fermeture.

## 5. Effets à apporter

Les représentants légaux mettent à disposition des vêtements de rechange (tenues complètes) adaptés à la taille de l'enfant, à la saison et en suffisance.

A l'intérieur, les enfants portent des chaussettes antiglisso, des pantoufles adéquates ou sont pieds nus.

## 6. Soins et santé de l'enfant

L'enfant arrive changé et propre à La Ribambelle (couche et vêtements).

Les représentants légaux fournissent les couches pour les enfants.

Si les représentants légaux le souhaitent, ou si l'enfant a des allergies, ils peuvent apporter leurs propres produits.

A la belle saison, les représentants légaux amèneront de la crème solaire.

## 7. Objets personnels

Les enfants qui en éprouvent le besoin peuvent emmener leur "doudou" ou "lolette" (noter le prénom de l'enfant).

L'équipe éducative préconise d'amener une lolette qui reste à La Ribambelle.

## 8. Repas

Le premier repas du matin est un moment privilégié, c'est pourquoi l'équipe éducative vous demande de bien vouloir le partager avec votre enfant avant de l'amener à La Ribambelle.

Les représentants légaux fournissent tous les repas de la journée (lait en poudre/maternel, compotes, purées) et deux biberons (qui peuvent rester à La Ribambelle) jusqu'à ce que l'enfant soit en âge de manger les repas fournis par le traiteur, c'est-à-dire jusqu'à l'âge d'environ 12 mois.

Dans le vestiaire, un coin allaitement est mis à disposition des mamans qui le souhaitent. Les mamans peuvent directement s'organiser avec l'équipe éducative.

## 9. Sieste

Si l'enfant a un besoin particulier/rituel pour s'endormir, les représentants légaux peuvent amener le matériel nécessaire.